



### **Avis de publication d'un règlement**

Avis est donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil d'arrondissement de Greenfield Park lors de sa séance ordinaire tenue le 11 mai 2026.

**Titre et objet : RÈGLEMENT GP-2025-168 MODIFIANT LE RÈGLEMENT GP-2008-13 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE EN MATIÈRE D'URBANISME**

Ce règlement vise notamment à harmoniser la terminologie utilisée pour les tarifs applicables en matière d'urbanisme à la suite de l'adoption de la nouvelle réglementation d'urbanisme.

Il vise également à prévoir que certains tarifs ne sont pas applicables lorsque la demande concerne un immeuble comportant des logements sociaux visés par un programme mis en œuvre par la Société d'habitation du Québec.

Le règlement peut être consulté sur <https://longueuil.quebec/fr/services/reglements-municipaux> ou en faisant une demande à [greffe.gp@longueuil.quebec](mailto:greffe.gp@longueuil.quebec).

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à Longueuil, le 14 mai 2026  
Carole Leroux, avocate  
Assistante-greffière